

La Résolution 1325, le Genre et la Gouvernance du Secteur de la Sécurité

SÉNÉGAL



Saint Louis, Sénégal,
10-12 décembre 2012

RÉSUMÉ

Activités d'information et sensibilisation sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Genre et la Gouvernance du Secteur de la Sécurité

Titres des activités: ***Journée d'information sur la résolution 1325 et de sensibilisation sur le Genre et la Gouvernance du Secteur de la Sécurité***

Atelier de sensibilisation sur la résolution 1325, le Genre et la Gouvernance du Secteur de la Sécurité

Date: 10-12 décembre 2012

Lieu: Préfecture, Saint Louis, Sénégal

Organisateurs de l'atelier : L'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement (AMLD) et le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève (DCAF)

Partenaire de l'atelier : Le Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO)

ISBN : 978-92-9222-283-3

Ce rapport d'atelier a été rédigé et édité par Karin Grimm et Caroline Pradier du DCAF, et par l'équipe de l'AMLD.

Le DCAF et l'AMLD voudraient aussi remercier ses partenaires pour leur soutien dans l'organisation de cet atelier, à savoir : le REPSFECO, le ministère de l'Intérieur du Sénégal et le Gouverneur de la région de Saint Louis

TABLE DES MATIÈRES

Organisateurs des ateliers	i
Acronymes et abréviations	ii
1. Introduction	3
2. Contenu des ateliers	7
2.1 Journée d'information sur la résolution 1325 et de sensibilisation sur le genre et la gouvernance du secteur de la sécurité.....	7
2.2 Atelier de sensibilisation sur la résolution 1325 et le genre et la gouvernance du secteur de la sécurité.....	15
3. Recommandations des ateliers.....	28

ORGANISATEURS DES ATELIERS

AMLD

Basée à Dakar, au Sénégal, l'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement (AMLD) est une organisation non gouvernementale internationale, qui a pour mission la mise en œuvre, en Afrique et avec la Communauté Internationale, d'initiatives pouvant apporter des changements majeurs dans la relation entre la migration, le leadership et le développement et démontrer comment leur synergie peut favoriser et stimuler la structure de développement des pays africains. L'AMLD est une plateforme de discussions et de formation en migration et développement en Afrique. Elle propulse et construit une cohérence managériale des politiques de migrations en assistant les gouvernements africains à formuler des politiques nationales, créer un dialogue entre les parties concernées par la gestion de la migration au sein d'un même pays, entre pays partageant le même espace géographique, entre pays d'origine, pays de destination, pays de transit, etc. Grâce à un ancrage institutionnel réel, l'AMLD promeut la mise en place d'espaces de dialogue, d'échanges et de concertation entre les pays africains sur toutes les questions ayant trait aux migrations régionales et internationales et à leur lien avec les problématiques de développement. Ce type d'action s'inscrit dans la logique de l'intégration régionale, du renforcement de la stabilité et de la paix, conditions premières du développement et de l'amélioration des échanges économiques.

DCAF

Le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées-Genève (DCAF) a été créé en 2000, sur l'initiative du gouvernement suisse. DCAF soutient les initiatives de réforme du secteur de la sécurité (RSS) et de gouvernance du secteur de la sécurité selon des normes démocratiques et l'état de droit. DCAF est guidé par ses principes de neutralité, d'impartialité, de sensibilité aux questions liées au genre et d'appropriation locale dans ses activités. Ces activités incluent la recherche sur les bonnes pratiques ; un soutien dans le développement de normes appropriées au niveau national, régional et international ; l'élaboration de recommandations sur les politiques ainsi que de conseils et de programmes d'assistance au niveau national. DCAF travaille en Afrique, et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, depuis 2004. Ses activités liées au genre et à la RSS dans la région incluent le soutien aux institutions du secteur de la sécurité dans le développement de structures et de politiques sensibles au genre et le renforcement de capacités pour les acteurs du contrôle du secteur de la sécurité, tels que les parlements ou les organisations de la société civile.

Partenaire des ateliers

REPSFECO

Le REPSFECO a pour objet de coordonner et d'optimiser les rôles et les initiatives des femmes dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité, les opérations de reconstruction post-conflit et la promotion des droits humains, particulièrement ceux des femmes et d'autres groupes vulnérables, pour assurer une paix durable en Afrique de l'Ouest. Créé en 2007 à Accra au Ghana par la CEDEAO, le REPSFECO est un partenariat stratégique de promotion de l'autonomisation des femmes, l'équité et l'égalité des chances entre les sexes, en matière de paix et de sécurité dans la CEDEAO. Ses actions contribuent à l'intégration de l'approche genre dans les stratégies, programmes et activités de mise en œuvre du traité révisé de la CEDEAO, de son Protocole Relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion et de résolution des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité, et de son Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance. Le REPSFECO participe également à la mise en œuvre de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes, du Protocole additionnel à la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique ainsi que des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AJS	Association des juristes sénégalaises
AMLS	Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest
CRD	Conseil régional de développement
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
DCAF	Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées- Genève
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
IST/VIH	Infections sexuellement transmissibles/ virus de l'immunodéficience humaine
ONG	Organisation non gouvernementale
PAN	Plan d’action national
REPSFECO	Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l’Espace CEDEAO

1. INTRODUCTION

Du 10 au 12 décembre 2012, se sont déroulées deux activités à Saint Louis au Sénégal, organisées par l'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement (AMLD) et le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève (DCAF), en collaboration avec le Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO). La première activité a pris la forme d'une demi-journée d'information sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des



Nations Unies et son plan d'action national et de sensibilisation sur le genre et la gouvernance du secteur de la sécurité. L'événement a rassemblé une quinzaine de participants dont le Gouverneur de la région de Saint Louis, les préfets de Saint Louis et de Dagana, et les responsables des services de développement, d'action sociale, de sécurité et de défense de la région. La deuxième activité, un atelier de sensibilisation de deux jours sur la résolution 1325, le genre et la gouvernance du secteur de la sécurité, a regroupé environ 25 participants, membres de l'administration départementale et du secteur de la sécurité de Saint Louis.

Durant l'atelier, les participants ont discuté des opportunités et des défis liés à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) sur les femmes, la paix et la sécurité et l'intégration de la dimension du genre dans le secteur de la sécurité au niveau de la région de Saint Louis, sur la base du plan d'action national (PAN) rédigé par le Sénégal en 2011.

L'atelier comprenait des présentations, des discussions et des exercices de groupes interactifs sur les thèmes indiqués dans l'annexe 1. L'événement a, d'une part, offert une bonne plateforme de partage d'expériences et de rencontres professionnelles entre les différents acteurs de la région de Saint Louis et, d'autre part, a contribué à augmenter la sensibilisation et à renforcer les capacités pour l'intégration du genre dans les institutions du secteur de la sécurité et la mise en œuvre du plan d'action national sur la résolution 1325 du CSNU.

CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité du CSNU recommande « la participation des femmes dans toutes les actions de maintien et de consolidation de la paix », ainsi qu'une représentation accrue des femmes à tous les niveaux de prise de décision. Elle requiert aussi que tous les acteurs impliqués dans les traités de paix prennent en compte la protection des femmes et des filles, et le respect de leurs droits, surtout dans le secteur de la police, dans le système judiciaire et dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) d'anciens combattants. Elle donne aussi une grande place à l'implication des femmes dans les mécanismes de prévention et résolution des conflits.

Le Sénégal est un pays politiquement stable, qui n'a jamais connu de coup d'Etat militaire, et rarement de soulèvement de populations menaçant la sécurité de l'Etat. Néanmoins, une violence multiforme y compris la violence armée et juvénile pèse sur la sécurité du pays et sur celle de sa population. Ces risques sécuritaires concernent les personnes et leurs biens et, les plus déterminants pour la sécurité humaine au Sénégal et en Casamance en particulier sont les suivants:

- les manifestations de violences périodiques qui ciblent les populations civiles et militaires et qui ont des conséquences néfastes sur la vie économique, sociale, culturelle et politique des populations ;
- la circulation des armes légères et de la drogue qui demande une prise en charge et une gestion plus effectives et plus efficaces aux niveaux sous régional et régional ;
- la traite des êtres humains qui est liée au risque sécuritaire précédent et qui touche notamment les enfants et les femmes ;
- toutes les formes de violences y compris les violences physiques, les viols et violences sexuelles et sexistes qui ont des répercussions difficilement évaluables mais considérablement néfastes sur l'état de santé physique, mentale et sociale des populations.

Différents acteurs étatiques et de la société civile ont pris des initiatives qui traitent des problématiques soulevées par les résolutions du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité et qui visent à intégrer les questions du genre dans le secteur de la sécurité. Parmi ces initiatives, on note l'élaboration d'un plan d'action national sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU qui a assuré une large participation de la société civile, ou les initiatives prises par le ministère des Forces armées pour intégrer le personnel féminin dans les forces armées.

Au niveau du gouvernement central et de la capitale, un dialogue s'est établi entre les acteurs du domaine de la sécurité et ceux du genre, et des activités de sensibilisation et de renforcement de capacités ont déjà eu lieu. Cependant, au niveau régional, un besoin réel d'information, de formation et d'appropriation des différents concepts a été constaté et exprimé par les autorités décentralisées au niveau régional comme au niveau départemental et local.

L'organisation de ces ateliers avait deux objectifs. Le premier était de créer une plateforme d'échange entre les acteurs au niveau régional et départemental sur les thèmes de genre, paix et sécurité. Le deuxième était de créer et de renforcer les connaissances de ces acteurs sur la résolution 1325 telle que développée dans le plan d'action national du Sénégal adopté en mai 2011. Ce plan est, en effet, formulé de manière à garantir une bonne mise en œuvre de la résolution 1325 sur le territoire national. Cette mise en œuvre nécessite, cependant, la formation préalable des acteurs concernés aussi bien au niveau central, qu'au niveau des différentes régions du Sénégal.

OBJECTIFS DES ATELIERS

Les objectifs de ces ateliers de sensibilisation étaient de :

- Faire connaître aux parties prenantes le contenu des résolutions 1325 (2000) et suivantes du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité, au niveau régional;
- Familiariser les parties prenantes aux concepts de la gouvernance du secteur de la sécurité et du genre ;
- Familiariser les parties prenantes avec le plan d'action national sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Sénégal et définir des actions prioritaires et des mécanismes susceptibles d'accélérer sa mise en œuvre au niveau de la région de Saint Louis.

Les aboutissements possibles de ces ateliers pourraient être de :

- Initier un dialogue au niveau régional et départemental, entre les acteurs étatiques régionaux/départementaux et la société civile sur les problématiques liées au genre et à la sécurité ;

- Informer et sensibiliser sur l'utilisation des résolutions 1325 et suivantes du CSNU dans le but de promouvoir l'adoption de mécanismes et techniques susceptibles de promouvoir une participation plus équitable des hommes et des femmes dans la prise de décision et la gestion des questions de paix et sécurité au niveau régional.

MÉTHODOLOGIE

La première demi-journée était composée de présentations de la part de l'AMLD et du DCAF, avec des discussions ouvertes afin de permettre aux participants de débattre des sujets abordés. Les deux journées suivantes ont été divisées en sessions de présentations et exercices de groupe. Chaque présentation était suivie d'une séance de questions-réponses afin de laisser la place au débat.

PARTICIPANTS

La sélection des participants avait été faite en accord avec le gouvernorat, afin d'avoir des représentants des acteurs locaux travaillant dans les domaines de la sécurité et du genre. Des représentants du gouvernorat de Saint Louis, des préfectures de la région de Saint Louis, des institutions de la sécurité et défense au niveau décentralisé, et des organisations de la société civile locale ont participé à l'atelier.

2. CONTENU DES ATELIERS

2.1 Journée d'information sur la résolution 1325 et de Sensibilisation sur le genre et la Gouvernance du Secteur de la Sécurité

SÉANCE D'OUVERTURE

Le premier atelier a été ouvert et présidé par le Gouverneur de Saint Louis, M. Léopold Wade. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié l'AMLD et le DCAF d'avoir choisi la région de Saint Louis pour mener ces premiers ateliers décentralisés sur le territoire national. Il a insisté sur l'importance du choix du sujet de la résolution 1325, qui malgré les menaces permanentes à la sécurité que connaît le Sénégal, n'est pas encore suffisamment connue. Le contexte actuel de la sous-région montre l'opportunité pour un tel atelier. Du fait du caractère frontalier de la région Saint Louis, le choix du thème est particulièrement pertinent. Il a souligné l'importance du rôle de la femme dans la société africaine, et plus particulièrement durant les conflits.



Au nom de l'AMLD, la présidente Mme Ndioro Ndiaye a souligné l'importance du soutien du ministère de l'Intérieur lors de l'organisation de ces ateliers pilotes. Le travail au niveau central de l'administration est important, mais la décentralisation est aussi clé pour garantir la réussite des projets et une meilleure communication avec les acteurs qui représentent l'Etat dans les régions. La résolution 1325 est un instrument politique important dans la mesure où il fournit aux Etats les outils et les mécanismes nécessaires pour appréhender tous les risques liés à la sécurité. D'autres réformes sont aussi à faire dans le domaine de la gouvernance du secteur de la sécurité afin de garantir un meilleur accès à la justice et prendre en compte les différences entre les hommes et les femmes.

Mme Karin Grimm, au nom du DCAF, a ensuite fait un rappel historique de la collaboration entre l'AMLD et le DCAF. Il y a trois ans, à Dakar, une étude faisant un état des lieux de la prise en compte du genre dans le secteur de la sécurité du Sénégal a été menée afin d'identifier des lacunes et formuler des recommandations. Pour beaucoup de ces acteurs du secteur de la sécurité et ceux travaillant sur les questions du genre, c'était la première fois qu'ils échangeaient sur les questions de genre et de sécurité. La suite des activités a montré rapidement que le travail au niveau centralisé ne pouvait être qu'une première étape et qu'il était important d'étendre le travail au niveau des différentes régions afin d'inclure les acteurs régionaux. A la suite des ateliers menés en Casamance et à Thiès en 2011, l'AMLD et le DCAF ont été confortés dans l'intérêt de ces sujets pour les régions du Sénégal. A travers une cartographie des acteurs impliqués dans la gestion de la sécurité, le concept du secteur de la sécurité a été expliqué et des exemples de bonnes pratiques et d'obstacles rencontrés dans le cadre de l'intégration du genre ont été partagés dans cette séance d'introduction.

LE PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES AU SÉNÉGAL

La résolution 1325 du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité et son plan d'action national de mise en œuvre sont généralement peu connus, aussi bien quant à leur genèse qu'à leur contenu. La présentation



de Mme Ndioro Ndiaye a mis l'accent sur le contexte politique global lors de leur développement et adoption ainsi que sur la substance de ces deux instruments politiques.

En effet, en 2000, le climat politique international était favorable à la rédaction d'une résolution portant sur les thèmes de sécurité et de femmes grâce à l'action de plusieurs Etats membres du CSNU, mais grâce également à l'action insistante de

plusieurs ONG et la création de la Coalition pour les Femmes, la Paix et la Sécurité.

Pour le continent africain, cette résolution a été importante et l'Afrique y a adhéré du fait de la présence de nombreux conflits sur le continent. Sur les 54 pays, environ 23 étaient touchés par des conflits. La nature de ces systèmes de conflits était similaire, notamment dû à leurs implications sous régionales et géopolitiques. L'Afrique est également concernée de manière croissante par l'insécurité humaine qui touche particulièrement les femmes et les enfants. Un lien peut alors être établi entre la sécurité humaine (« vivre à l'abri de la peur et à l'abri du besoin ») et la prévention des conflits.

Au niveau du Sénégal, un certain nombre de spécificités sont à souligner, telles que le fait que ce pays n'a jamais connu de coup d'Etat militaire, ni d'importants soulèvements de population. Il faut pourtant rappeler l'existence du conflit casamançais qui a également une dimension sous régionale puisqu'il concerne aussi la Gambie et la Guinée-Bissau. D'autres régions, telles que la région de Saint Louis, du fait de leur position géographique à la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie, portent des germes d'insécurité et de conflits. Il en est de même pour les régions de Matam et de Kédougou situés aux frontières avec le Mali. D'autres menaces à la sécurité de la population comme la manifestation de violences périodiques, le trafic transfrontalier d'armes et de drogues, le trafic d'êtres humains et toutes les formes de violences, y compris sexistes préoccupent les acteurs de la sécurité.

La résolution 1325 et son plan d'action national sont pertinents pour les zones de conflits armés, mais également pour les zones apparemment calmes. C'est dans ce contexte que le Sénégal a développé un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU. Il a trouvé l'appui, au niveau international, des Nations Unies et de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Au niveau national, le Sénégal s'appuyait sur un comité de pilotage qui a analysé les 18 objectifs et indicateurs de la résolution afin de les adapter au contexte du Sénégal. Ce comité a identifié trois piliers autour desquels peut s'articuler le PAN : 1) prévention, 2) participation et 3) secours et reconstruction. Le dernier pilier est le plus large et prend en compte les besoins des femmes en période de conflit et après un conflit. Il est à noter qu'en Casamance, les femmes se plaignent de ne pas être suffisamment impliquées dans les processus de paix et de négociation.

LE PLAN D'ACTION NATIONAL DU SÉNÉGAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES (2011)

Le plan d'action national définit un ensemble d'actions et d'activités clés qui permettent d'atteindre les objectifs de la résolution, et de combler les lacunes du Sénégal par rapport aux standards internationaux.

Le plan d'action national inclut également une cartographie des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre, sur tout l'étendu du territoire. Cette cartographie est primordiale en ce sens qu'elle permet de faire le constat de l'existant en voyant ce que fait chaque acteur du niveau central au niveau

opérationnel, tout en permettant de définir le niveau de responsabilité de chacun dans l'exécution des tâches liées à la mise en œuvre du plan.

Un certain nombre de recommandations à court et moyen termes ont été faites dans le PAN, afin de faciliter sa mise en œuvre. Parmi elles, on peut retenir¹:

- L'études des textes et adaptation au contexte régionale ;
- L'élaboration de programmes d'information, de formation et de communication ;
- La formulation d'un code de conduite pour les forces de défense et de sécurité ;
- La mise en place d'un comité interministériel, chargé du suivi technique et financier ;
- La révision des mesures prises par le CSNU et celles appliquées par les pays membres. Y a-t-il des lacunes, ou que faire pour adapter les manques qui existent dans la résolution ?
- L'appui sur les agences de développement local pour la création de brochures et leur dissémination à grande échelle.

Des recommandations à long terme ont aussi été faites au gouvernement² comme le besoin de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques concernés, l'institutionnalisation de l'enseignement de la résolution 1325 et des suivantes dans les centres d'excellence, la mise en place d'un glossaire juridique pour informer les femmes sur leurs droits, la mise en place de programmes de formation de femmes médiatrices pour la paix, etc. Ce plan d'action national essaye de prendre en compte les différentes cibles à tous les niveaux.

Le but ultime du PAN est de pouvoir répondre aux défis propres aux hommes et aux femmes dans les situations de conflits et de post conflits. Cela nécessite une formation appropriée pour les acteurs impliqués, des outils (comme la *Boîte à outils « Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité »*³ développée par le DCAF) et des engagements fermes de la part du gouvernement. Pour le Sénégal, le PAN a été adopté pour 5 ans, ce qui permet une grande flexibilité dans sa mise en œuvre.

¹ Liste non exhaustive

² Liste non exhaustive

³ *Boîte à outils « Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité »* Eds. Megan Bastick et Kristin Valasek, Genève : DCAF, OSCE/BIDDH, UN-INSTRRAW, 2008.

LA RÉOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, LE GENRE ET LA SÉCURITÉ

Dans la continuité de la séance sur la résolution 1325 et le plan d'action national du Sénégal, Mme Karin Grimm du DCAF a ensuite abordé le thème genre et sécurité. Le but de cette partie était avant tout de brièvement introduire et de définir les concepts de genre, sécurité et secteur de la sécurité de manière participative.

La séance a commencé avec l'anecdote provenant de la « Cité Soleil » en Haïti. Cette anecdote peut se résumer de la manière suivante : une équipe internationale arrive à Cité Soleil pour faire un rapide état des lieux en matière de sécurité. L'enjeu est de financer un programme de réforme de la sécurité d'une valeur de plusieurs millions de dollars. D'abord, l'équipe internationale rencontre le chef de la police et lui demande de répertorier les problèmes de sécurité les plus pressants et de suggérer des solutions qui pourraient y remédier. Il leur répond : « Notre plus grave problème est celui des groupes d'enfants et de jeunes qui ne font rien de la journée, traînent dans les rues, commettent des crimes mineurs et sont impliqués dans le trafic de drogue. Nous avons besoin de davantage d'agents de police pour les arrêter, de procureurs pour les poursuivre, et de prisons pour les incarcérer. »

L'équipe internationale rencontre plus tard une ONG locale de femmes et leur pose la même question : quel est le problème de sécurité le plus pressant et quelle solution recommandez-vous pour y remédier. La présidente de l'ONG répond : « Notre plus grave problème est le manque d'écoles où envoyer nos enfants, de terrains où les envoyer faire du sport, d'emplois pour leur permettre de gagner leur vie. Ils traînent dans les rues toute la journée et sont des proies faciles pour le milieu du crime organisé, qui les pousse à voler et vendre de la drogue. Nous avons besoin d'écoles, d'enseignants, d'un centre communautaire avec des activités et du personnel d'encadrement, et d'un programme d'emploi pour les maintenir occupés et productifs. »

Deux perspectives différentes pour un même problème ; deux interprétations différentes d'une même menace à la sécurité et deux solutions très différentes. Qui a raison ? La réponse est probablement : tout le monde et personne.

Le **Genre** fait référence aux différences sociales et aux relations sociales entre les hommes et les femmes. Le genre, tout comme l'appartenance ethnique, l'âge, la classe sociale, la religion et d'autres facteurs sociaux, détermine les rôles, le pouvoir et les ressources détenus par les hommes et les femmes au sein de chaque culture, ainsi que les relations de pouvoir entre hommes et femmes. Les rôles sexospécifiques sont appris, et non pas prédéterminés biologiquement, comme c'est le cas pour les rôles associés au sexe génétique. Bien que les rôles associés au genre soient profondément inscrits dans une culture donnée, ils évoluent également avec le temps et connaissent d'importantes variations au sein de chaque culture et entre les cultures.

La leçon à tirer de cette anecdote est que la sécurité est un phénomène complexe, qui requiert de tenir compte des perspectives d'une diversité d'acteurs sociaux, et pas seulement des professionnels de la sécurité. En impliquant activement la société civile dans les décisions en matière de sécurité, on peut s'assurer que tous les points de vue et toutes les interprétations sont adéquatement pris en compte lors de la prise de décision sur la meilleure approche à adopter en matière de sécurité.

L'esprit de la résolution 1325 est le même car elle demande d'impliquer et de faire contribuer toute la population dans la recherche de solutions idoines aux questions de paix et de sécurité. Elle démontre à l'Etat, la nécessité de faire participer les femmes, la société civile et les populations, et pas seulement les institutions du secteur de la sécurité afin d'assurer la sécurité de tous.

La notion traditionnelle d'une **sécurité** axée sur l'Etat et défendue principalement par des moyens militaires a, ces dernières années, graduellement fait place à un nouveau concept de sécurité. Celle-ci est élargie à la fois quant à sa portée et quant à ses bénéficiaires. Cette nouvelle conception de la sécurité reconnaît la nécessité de protéger non seulement le territoire national de l'Etat mais aussi le bien-être de ses citoyens (« la sécurité humaine » s'ajoute à la « sécurité nationale »). Aux aspects militaires de cette sécurité élargie s'ajoutent les aspects politiques, sociaux, économiques et environnementaux. Le nouveau concept de la sécurité reconnaît également l'existence d'un large éventail d'acteurs étatiques et non étatiques susceptibles de fournir des prestations de sécurité - ou dans certains cas, d'insécurité¹.

¹ ISSAT, *La RSS en Bref, Manuel de formation : Introduction à la réforme du secteur de la sécurité*, Genève, DCAF : 2011.

Durant le débat qui a suivi les présentations, les participants ont approfondi les thèmes abordés précédemment. Ils ont souhaité revenir en détail sur les questions liées à **l'application de la résolution 1325 aux zones où il n'y a pas de conflit armé, la prise en compte des enfants dans la résolution 1325,**

les perceptions différentes de la sécurité ; la prévention de conflits transfrontaliers et l'importance de la prévention pour les questions de sécurité.

A la question sur **le contenu de la résolution 1325 pour les zones de non-conflits**, surtout par rapport à la situation dans la partie nord de la région de Saint Louis, un certain nombre de problèmes liés à la gestion de la frontière nord a été évoqué. Un des principaux problèmes est celui de la gestion des terres et des pâturages. Le début du conflit avec la Mauritanie de 1989 était lié à ce problème. Et même si le conflit a pris fin en 1991, ces problèmes persistent et les populations ne se sentent pas en sécurité. Le Sénégal doit aussi faire face aux conséquences des événements au nord du Mali, et à celles liées à la déflagration de la Libye. Ces événements ont généré une migration de population à l'intérieur de l'espace du Sahel et facilité la circulation d'armes de toutes sortes dans la région. Pour finir, la présence du fondamentalisme religieux a aussi été soulignée. Il est dorénavant entendu, que la résolution 1325 donne un certain nombre de réponses à ces problèmes.

Le concept de la sécurité a également été revisité lors de la discussion, et il a été suggéré que son objectif principal est de régler les problèmes qui sont liés à la nécessité et à la peur. Cette idée a été confirmée par l'exemple de la Cité Soleil, qui montre bien qu'en général, chacun est préoccupé par ce qui le concerne. La gendarmerie le voit souvent lors des patrouilles de sécurisation qui sont déployées près de la frontière. Elles entendent souvent parler des problèmes liés aux forages, aux pâturages et aux zones de pêche. Ces problèmes sont partie intégrante des problématiques liées à la sécurité et il serait donc important de faire ressortir ces aspects là dans les comptes rendus rédigés par les gendarmes.

Certains participants ont fait le constat que leur premier sentiment dans le cadre de leurs fonctions et responsabilités, était de ne pas être concerné par les **questions de genre**. Toutefois, grâce aux nouvelles informations et aux discussions, et les problèmes vécus au quotidien dans la zone nord du pays qui concernent aussi bien les hommes que les femmes, il est devenu clair qu'ils sont concernés au premier plan.

La prise en compte des problèmes liés à la petite enfance qui touchent aussi le nord du pays a également été soulevé dans le débat. En effet, la région de Saint Louis connaît des violations des **droits humains**, notamment auprès des enfants. Ils sont nombreux à être victimes d'exploitations de la part de maîtres coraniques, et ces derniers restent trop souvent impunis pour leurs crimes.

Le débat a montré que les différents problèmes de sécurité et d'insécurité ne se posent pas uniquement dans les zones de conflit, mais que les zones frontalières peuvent également être des zones de grande insécurité qui demandent une prise en compte.

Une des conclusions de la discussion ouverte était qu'il y avait de manière générale un vrai problème **d'accès à la justice**. Ce problème est double: il vient du côté des institutions du secteur de la sécurité qui ne réussissent pas à faire respecter les lois, mais aussi du côté des populations qui sont réticentes à dénoncer les violations.

Le Gouverneur de la région de Saint Louis a conclu la séance de questions-réponses en rappelant que la leçon à tirer de cette rencontre est la subtilité de la définition de la notion de sécurité. La sécurité comporte plusieurs dimensions. Dès qu'il y a un manque dans la



satisfaction des besoins de la population, il y a germe de conflit. Il a souligné l'importance des informations contenues dans les rapports des patrouilles mixtes, en donnant l'exemple d'un village où la nouvelle de la fermeture de l'école (depuis 6 mois) n'a été connue que grâce à ces patrouilles.

L'élément principal qu'il retient de la résolution 1325, est la manière de donner une réponse aux besoins spécifiques des femmes dans une situation de conflit, soit en prenant en compte le rôle que les femmes peuvent jouer dans une situation de conflit, soit en prenant uniquement en compte leurs besoins. Mais, chaque autre groupe social (les enfants et les vieillards) a aussi des besoins spécifiques à prendre en compte. Le Sénégal a donc besoin de plus en plus d'expertise sur les problématiques liées à cette résolution. C'est dans ce cadre que l'AMLD soutient la création d'un nouveau master professionnel sur la résolution 1325 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Il a souhaité aussi rappeler le rôle de la femme africaine dans la résolution des conflits, le rôle de médiateurs traditionnels sont aussi détenus par des femmes dans cette société. Il existe depuis longtemps des systèmes traditionnels de résolution des conflits, et la gestion des conflits doit prendre en compte ces mécanismes déjà existants. Au delà, il ne faut garder à l'esprit que le fait que les femmes sont aussi actrices de la guerre et de la crise.

GOVERNANCE ET GESTION DES QUESTIONS DE GENRE ET DE SÉCURITÉ AU NIVEAU DES RÉGIONS

L'objectif de cette session était de voir comment les questions liées au genre et à la sécurité sont prises en compte dans la région de Saint Louis à travers: les mécanismes existants et leurs lacunes. Une fois cette identification faite, le but est d'analyser comment ces mécanismes peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre le plan d'action national et offrir une prestation de services qui répond aux attentes de la population.

Il existe un certain nombre de prestations de services minimums qui sont exigées de certains agents de la fonction publique, qui doivent être conformes aux besoins de la population. Un des exemples qui ont été discutés est celui des mécanismes de lutte contre les violences sexistes qui, lorsqu'ils sont complets, permettent une bonne prise en charge des victimes. Qu'en est-il pour la région de Saint Louis ? Il a été aussi suggéré d'examiner les mécanismes d'alerte précoce mis en place dans la région de Saint Louis.

En séance plénière, les participants ont discuté des mesures mises en place ou qui pourraient être mises en place par le gouvernement au niveau institutionnel. En voici quelques exemples :

- Des structures non-étatiques qui soutiennent et interviennent dans ce secteur : ont été cités des projets menés par certaines ONG, qui peuvent parfois prendre la place de l'Etat.
- Des cadres de concertation et comités consultatifs dans lesquels un grand nombre de différents sujets sont discutés. Ils se réunissent pour faire des recommandations à l'autorité en charge.
- Des organisations communautaires de base (société civile, ONG, syndicats, organisations de producteurs). Chacune prend en charge certains aspects des besoins des populations. Ces structures sont conditionnées par l'existence de structures de coordination.
- La Conférence régionale d'harmonisation, présidée par le Gouverneur, qui harmonise toutes les activités dans la région et regroupe tous les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux travaillant dans la région.
- Le Comité départemental de protection de l'enfant qui prend en charge les questions liées à l'exploitation des enfants à Saint Louis.

- Le plan régional de défense pour Saint Louis qui est en train d'être révisé¹. Afin de mettre en place un plan d'action au niveau régional, il faudrait faire aussi la cartographie des menaces. A Saint Louis, un des éléments principaux est l'exploitation des ressources naturelles qui est à l'origine de beaucoup de conflits.

Il est important d'examiner comment la question du genre est prise en compte dans ces initiatives régionales. On retrouve, en effet, ces structures dans toutes les régions du Sénégal, sauf une ou deux qui sont spécifiques à la région de Saint Louis. Le gouvernorat mène actuellement une enquête afin de recenser ces initiatives, ainsi que les ONG présentes au niveau local.

La deuxième partie de la discussion s'est concentrée sur les lacunes institutionnelles présentes au niveau régional. L'une d'entre elles, soulignées par des nombreux participants, est le manque de pérennisation des initiatives à cause des changements excessifs au sein des différents ministères. Il a aussi été noté que lors de la création de nouvelles structures spécialisées, telles que les comités départementaux, tous les acteurs concernés n'y sont pas systématiquement associés. Par exemple, il semble que les représentants de la gendarmerie, de la police, de la protection du travail n'ont été que tardivement associés au Comité départemental de protection des enfants qui s'occupe activement de la lutte contre les problèmes auxquels font face les enfants et les femmes.

Les participants ont demandé que des activités de sensibilisation soient menées afin de faire prendre conscience des lacunes, mais aussi influencer des évolutions au niveau de la culture et des traditions. En effet, la majorité des problèmes liés aux questions de genre sont liées à la culture, qui est encore source de discrimination. Il y a beaucoup à faire à ce niveau-là, notamment, par exemple, à travers la scolarisation des filles et à la participation des femmes à tous les niveaux des structures décisionnelles. Il a aussi été noté que la majorité des fonctionnaires travaillant dans les institutions ne sont pas des spécialistes des questions de genre. Il serait souhaitable que l'Etat investisse dans des formations, pour leur permettre d'approfondir leurs connaissances sur ces questions.

En revanche, en ce qui concerne les Forces armées, le genre y est déjà un thème d'actualité depuis les années 2000. Les premières femmes ont rejoint la Gendarmerie en 2006 et l'Armée au niveau des militaires du rang en 2008 (en 1984 pour le service de santé des armées). Le ministère des Forces armées qui vient de développer une stratégie sectorielle genre, est en avance par rapport aux autres institutions du secteur de la sécurité. Au moment où les activités de sensibilisation sur le genre et la sécurité sont menées par le DCAF et l'AMLD à Saint Louis, était organisé un séminaire pour les écoles de formation des Forces armées à Saint Louis sur l'intégration du genre dans les Forces armées sénégalaises. Les Forces armées développent des séances test de sensibilisation sur les questions de genre et de sécurité.

Les participants ont souhaité parler des initiatives qui existent pour le recrutement de femmes dans leurs institutions. Ainsi, il a été reconnu que la police recrute de plus en plus de femmes et ceci à tous les niveaux. En revanche, au niveau de la direction des frontières, il n'y a qu'une femme, et le genre n'est pas vraiment discuté. Il est donc plus difficile d'offrir une prestation de service sensible au genre aux populations. Une initiative intéressante à souligner est l'organisation d'actions civilo-militaires afin de satisfaire les divers besoins des populations dans la zone. En effet, la police au niveau de la commune, et la gendarmerie dans les zones rurales, font très souvent des opérations de sécurisation préventives. Des mécanismes pour traiter des cas de violences sexistes sont également existants. Les institutions de sécurité essayent de mettre en place des structures spécialement dédiées aux cas d'agressions sexuelles et des sessions de formation sont organisées, afin de soutenir ces efforts. Au niveau du Conseil régional, il y avait 7 femmes sur 60 membres.

¹ Le gouverneur a suggéré qu'une fois terminé, il devrait être relu par des spécialistes des questions de genre afin d'y chercher les lacunes.

CONCLUSION DE L'APRÈS-MIDI

Le discours du Gouverneur à la fin de l'après-midi avait pour élément central la notion de la qualité du service rendu aux citoyens. Il faut que les institutions du secteur de la sécurité se posent cette question dans le but d'améliorer leur prestation de service. Il est important de réfléchir à la teneur de la notion de service public que l'on veut inculquer aux agents de l'Etat. Il faut améliorer les compétences techniques des agents, mettre à jour de nouvelles méthodes opérationnelles afin de pouvoir répondre aux nouvelles règles, mais aussi aux préoccupations du citoyen. Cela permet l'efficacité du service public et le respect de la déontologie. Un service public efficace et respectueux de la déontologie participe aussi à asseoir la paix, puisque plus le citoyen a confiance en l'Etat, moins il y a de tensions sociales.



Selon lui, le deuxième atelier permettra d'analyser de manière ouverte et précise ce qui pourrait être fait en plus. Il créera également la plateforme qui permettra aux différentes parties présentes de mieux se comprendre et de trouver les moyens de renforcer la coopération entre les différents acteurs.

Mme Grimm a rajouté que le but ultime de cette rencontre est de trouver les moyens par lesquels on peut arriver à satisfaire les citoyens. Dans le domaine du genre, très souvent les besoins non satisfaits restent cachés, mais les services publics doivent être en mesure d'identifier et comprendre les besoins qui ne sont pas exprimés à l'Etat. Le plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 offre des moyens d'actions concrètes, dans ce sens.

2.2 Atelier de sensibilisation sur la résolution 1325 et le genre et la gouvernance du secteur de la sécurité

SÉANCE D'OUVERTURE

Le deuxième atelier a été ouvert et présidé par l'adjoint au Gouverneur, Monsieur Tine Mor Talla, qui a brièvement récapitulé les activités de la veille et a rappelé l'importance de la prise en compte du genre et de la résolution 1325 dans les activités menées dans la région de Saint Louis.

Mme Ndiaye, au nom de l'AMLD, et Mme Grimm, au nom du DCAF, ont rappelé les implications de la résolution 1325 pour la région de Saint Louis, qu'elles considèrent comme stratégique pour le Sénégal et pour la sous-région. Elles ont aussi rappelé que les membres des institutions du secteur de la sécurité présents, se doivent de connaître la résolution 1325 ainsi que les problématiques liées à l'intégration du genre dans le secteur de la sécurité, afin d'offrir une meilleure prestation de services à la population. Il est impératif dans cette région de connaître les besoins des hommes, des femmes, des filles et des garçons et d'apporter à ces besoins et menaces diverses les réponses appropriées. Tout ceci est important même pour une région qui ne connaît pas de conflit armé, car les questions de violence domestique et d'accès à la justice sont aussi des menaces qui se posent en temps de paix.



L'adjoint au Gouverneur a demandé que lui soit fourni, après ces deux jours, une liste de recommandations qu'il transmettra ensuite au Gouverneur.

L'atelier était divisé en plusieurs parties : durant le premier jour, les séances ont permis de mettre tous les participants au même niveau de connaissance sur les concepts de genre, de sécurité et sur la résolution 1325. Ensuite, il a été possible d'appliquer ces concepts aux problématiques spécifiques de la région de Saint Louis dans le domaine de la gouvernance de la sécurité, mais aussi de l'accès à la justice et des mécanismes de lutte contre les violences sexistes.

PRÉSENTATION ET DISCUSSION SUR LA RÉOLUTION 1325 DU CSNU ET LE PLAN D'ACTION NATIONAL

Mme Ndiaye a, comme la veille, présenté un historique de l'adoption et un résumé sur le contenu de la résolution 1325 du CSNU. Elle a aussi présenté les principaux points du plan d'action national sur la résolution 1325, développé et adopté par le Sénégal.

Un des suivis possibles à cet atelier a été discuté dans cette séance, il pourrait prendre la forme d'une intervention sur les questions liées à la résolution 1325 dans le cadre de la tenue d'un Comité régional de développement (CRD).

A cette occasion, l'adjoint au Gouverneur a rappelé son soutien à la résolution 1325, et l'importance d'inclure les femmes dans les processus décisionnels afin de garantir la prise en compte des questions de genre au niveau institutionnel.

LES PROBLÉMATIQUES LIÉES AU GENRE ET À LA SÉCURITÉ AU NIVEAU LOCAL/RÉGIONAL

Le but de cette séance était de sensibiliser les participants à une analyse exhaustive et participative des questions de sécurité.

La présentation a commencé avec l'exercice de l'énigme de la coulée de boue afin de montrer que pour garantir la sécurité dans un lieu de manière durable, ici un village, il faut prendre en compte tous les aspects d'une situation : l'environnement, mais également les besoins des hommes et des femmes en matière de sécurité. Dans ce cas, tous les aspects et besoins n'avaient pas été pris en compte et cela a mené à une catastrophe naturelle avec des conséquences dramatiques pour les habitants du village.



Ensuite, les participants ont participé à l'exercice de la ligne, qui sert à mieux comprendre le concept de genre. L'exercice a incité une discussion sur le concept de genre, ainsi qu'un débat sur le rôle biologique et le rôle social attaché au genre. Certains participants ont partagé leur crainte que lorsque l'on parle du genre, on parle avant tout des femmes. Mais, en réalité, le genre sert à faire pencher la balance et à respecter le droit.

Toujours dans le cadre de l'exercice, Mme Grimm a souhaité faire le lien entre les notions de genre et de sécurité, en demandant aux participants pourquoi, selon eux, le genre était important quand on parlait de sécurité. De manière générale, les participants ont répondu que le genre était important car :

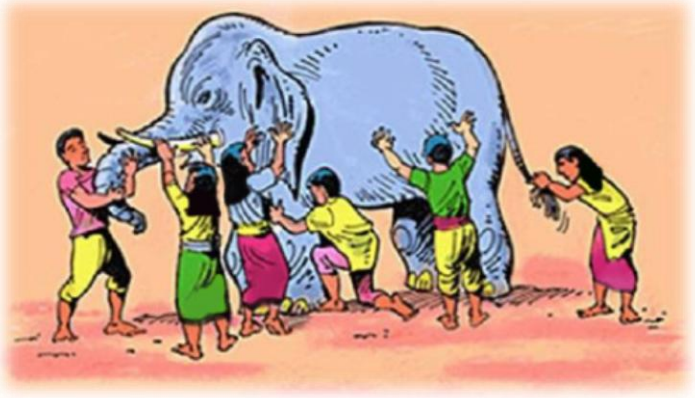
- Les besoins en matière de sécurité ne sont pas les mêmes selon que l'on soit un homme ou une femme, donc il faut prendre en compte les besoins de chacun ;
- Il y a de plus en plus de femmes qui travaillent dans le domaine de la sécurité ;
- C'est un moyen de lutter contre la discrimination.

On associe toujours le thème de la vulnérabilité aux enfants et aux femmes, mais les jeunes hommes peuvent également être exposés à certaines menaces. La majorité des cas de violence armée touchent les hommes, soit en tant que victimes, soit en tant qu'auteur des violences. La majorité des victimes de violence domestique sont les femmes, mais plus souvent qu'on ne le pense les hommes en sont victimes aussi. C'est encore un sujet tabou au Sénégal comme il l'est aussi dans la plupart des autres pays du monde.

La discussion a aussi provoqué quelques tensions, notamment chez les participants qui voient le genre comme un moyen de faire la promotion de contrevaleurs sociales. Ces divergences servent néanmoins à montrer que les opinions dans une société donnée sont variées et que le concept peut remettre en question certaines visions plus traditionnelles ou conservatrices d'une même société.

La séance a continué avec un autre exercice, l'histoire des six aveugles et l'éléphant, inspirée de la sagesse orientale. *Il s'agit de l'histoire de six aveugles qui discutaient et qui en vinrent à se demander à quoi ressemblait un éléphant, puisqu'ils n'en avaient jamais vu. Ils décidèrent de vérifier par eux-mêmes et se rendirent donc à un parc d'éléphant voisin afin de toucher un éléphant de leurs mains. La première personne toucha la défense de l'éléphant et dit : « L'éléphant a la forme d'une lance ». La seconde personne toucha le flanc de l'éléphant et dit aux autres : « Non, l'éléphant ressemble à un mur ». La troisième personne, touchant la queue de l'animal, corrigea les autres : « Vous avez tort, un éléphant ressemble à une corde ! ». Confus, le quatrième palpa la trompe et dit : « Eh bien, il me semble que l'éléphant est plutôt une sorte de serpent ! ». Cependant, la cinquième aveugle, saisissant la jambe de*

l'animal, jura que l'éléphant avait la forme d'un tronc d'arbre. Finalement, le sixième rit de tous les autres et, palpant délicatement l'oreille de l'éléphant, s'exclama : « Idiots ! Ce que je sens ici ressemble à une couverture ». On peut facilement comparer l'éléphant à la gouvernance du secteur de la sécurité, car les différents acteurs impliqués dans la gestion de la sécurité sont comme les aveugles, percevant seulement une partie d'un tout. Par conséquent, ce n'est qu'en combinant toutes les différentes perspectives que nous pouvons comprendre une chose aussi complexe que la gouvernance du secteur de la sécurité, ou qu'un éléphant. Les perspectives de tous, particulièrement des femmes, sont souvent négligées dans la sécurité.



L'adjoint au Gouverneur a conclu la séance en rappelant la nécessité, pour tous les acteurs présents, de bénéficier de formation afin de renforcer leurs capacités dans le domaine du genre et sa prise en compte dans les programmes de développement.

La discussion a ensuite été ouverte aux questions et les points suivants en sont ressortis :

- La nécessité de faire connaître le PAN au niveau régional, mais aussi les initiatives locales développées au niveau régional pour le mettre en œuvre. Il faut trouver un moyen pour que l'information circule efficacement depuis la capitale vers les institutions décentralisées et les collectivités locales.
- La nécessité de mettre en œuvre une plateforme de dialogue entre les instances de sécurité et les instances qui travaillent sur le genre au niveau local.
- La nécessité de la prise en compte de la question des enfants lorsque l'on parle de la sécurité. C'est un point très important pour la région de Saint Louis qui connaît de nombreux problèmes liés à la traite frontalière d'enfants, mais aussi aux cas de violences et d'abus des enfants par les maîtres coraniques.
- La nécessité de la sensibilisation des populations aux problèmes transfrontaliers.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LES TROIS THÈMES AU NIVEAU LOCAL

Cette séance consistait pour les participants à faire la cartographie des acteurs impliqués dans les questions de genre et de sécurité au niveau local. Les participants ont été divisés en trois groupes et ont ensuite présenté les résultats en séance plénière. Trois catégories de problèmes ont été identifiées pour la région Voici le tableau présentant les réponses des différents groupes (sans ordre particulier) :

- Sécurité au niveau des collectivités/communautés
- Prévention des conflits intra- et intercommunautaires
- Protection/prévention de violences basées sur le genre

Sécurité au niveau des collectivités/communautés	Prévention des conflits intra- et intercommunautaires	Protection / prévention de violences basées sur le genre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Immigration clandestine ▪ Risques liés à la porosité des frontières, y compris traite des êtres humains et le trafic d'armes légères ▪ Risques liés à la mauvaise gestion des réfugiés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non respect des accords de pêche avec la Mauritanie ▪ Cohabitation entre éleveurs et agriculteurs / Conflits agriculteurs sénégalais et éleveurs mauritaniens 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutilations génitales féminines ▪ Fréquence des viols et abus sexuels, surtout en été ▪ Mariages précoces et forcés ▪ Violences domestiques / conjugales qui touchent majoritairement les femmes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inondations fluviales ▪ Avancée de la mer 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frustrations liées à l'accaparement des terres ▪ Tensions liées à l'approvisionnement en eau ▪ Violences physiques envers les pêcheurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques liés aux IST/VIH
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insalubrité de la ville de Saint Louis ▪ Précarité des habitats 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre élevé de jeunes sans emploi ▪ Pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stigmatisation des groupes vulnérables ▪ Traitement discriminatoire des personnes handicapées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Défaillance de la sécurité de proximité ▪ Faiblesse des moyens matériels et humains des forces de sécurité ▪ Agressions dans la vie quotidienne (vols) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non respect des prix officiels sur les marchés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maltraitance des enfants ▪ Mendicité et errance des enfants, surtout pendant les manifestations culturelles et religieuses ▪ Violence en milieu scolaire
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques liés à la circulation routière, maritime et fluviale - accidents de la circulation, surtout liés à la vétusté des véhicules de transports en commun 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Violence médiatique ▪ Tapages nocturnes ▪ Violence verbale, diffamation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discrimination dans la représentation des femmes dans les instances de décision ▪ Discrimination fiscale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Feux de brousse ▪ Braconnage 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traite des êtres humains, surtout d'enfants ▪ Pédophilie, prostitution, viols, violences physiques ▪ Actes contre nature
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Menaces terroristes 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publicités qui ne sont pas en lien avec la réalité culturelle
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection des marchés ▪ Insécurité alimentaire 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eloignements des structures d'éducation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problèmes liés à l'accès à la justice ▪ Lacune dans la prestation de service des infrastructures sociales de base 		

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES – CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

En introduction à la séance sur les violences basées sur le genre (sexistes), l'adjoint au chef régional du développement communautaire de Saint Louis a présenté la cartographie des acteurs et structures qui dans la région de Saint Louis sont en charge des cas de violences basées sur le genre. Il a rappelé que de manière générale, le langage quotidien au Sénégal était assez violent dans la manière dont il gère les relations hommes-femmes. En effet, selon la loi, la femme doit être d'abord soumise à son père (autorité paternelle), puis soumise à son époux (chef de famille). Par contre, on ne reconnaît pas suffisamment l'économie domestique, entièrement gérée par les femmes.

Les participants ont discuté d'un certain nombre de **défis** auxquels ils font face sur le sujet de la lutte contre les violences sexuelles :

- Le travail en connexion entre les services sociaux et les organisations de la société civile ;
- L'obtention d'une décision de justice favorable à des femmes qui ont été victimes de violence (pension alimentaire et logement) ;
- La difficulté de donner des preuves convaincantes sur certains cas de viol ;
- La libération des auteurs présumés de viols après quelques jours de détention ;
- La difficulté pour les femmes de porter plainte à cause du contrôle social qui est très dense. La femme a peur d'être stigmatisée ;
- Le recours encore trop fréquents aux médiations internes ;
- Le rôle important de l'administration pénitentiaire quant aux auteurs de violence car elle est en charge de les rendre prêts à leur réintégration à la société à la fin de leur peine ;
- La difficulté de s'attacher les services d'un avocat.

Ils ont aussi formulé un certain nombre de **recommandations**, afin de travailler de manière plus efficace.

- Mettre en place une base de données fiable sur le phénomène de violences sexistes qui pourrait permettre de trouver des solutions au niveau communautaire ;
- Mettre en place une plateforme régionale de veille et d'alerte sur les violences sexistes ;
- Favoriser le dialogue entre les forces de sécurité et les acteurs qui travaillent sur le genre ;
- Vulgariser les textes sanctionnant les violences basées sur le genre ;
- Mettre en place des programmes éducatifs dans les écoles et les centres sociaux.

Les participants ont ensuite dressé la liste des organisations en charge des cas de violences basées sur le genre. Leurs réponses sont retranscrites dans le tableau (non exhaustif) suivant :

	Nom	Description ou mission
Institutions / structures étatiques	Action éducative en milieu ouvert (AEMO)	Service décentralisé de l'Etat dans la région de Saint Louis qui intervient dans la prévention et le traitement de la délinquance chez les jeunes.
	Service de l'action sociale	Lutte contre les fléaux sociaux (abus sexuels, drogues, SIDA), travaille à la promotion des groupes vulnérables, organise des activités de solidarité et d'assistance. Il est présent au niveau des centres de promotion et de réinsertion sociale.
	Service de développement communautaire	Accompagne la reconnaissance juridique des associations de femmes, aide à la lutte contre le SIDA, soutient la promotion des droits de la femme et de l'enfant, organise des activités de médiation sociale de la femme, met en place de matériel d'allègement des travaux de la femme.
	Police	Mène des missions d'assistance et de prévention. Gère aussi les situations de violence et mène des actions de mesures dissuasives.
	Gendarmerie	A une mission de protection et d'assistance des populations
	Tribunal	Peut infliger des peines aux auteurs des violences, sous réserve que la victime porte plainte auprès de la police.
	District sanitaire/hôpital	Offre une prise en charge sanitaire des violences, surtout sexuelles, et fournit le certificat médical nécessaire pour la poursuite en justice.
Institutions / structures non-étatiques	Comité de lutte contre les violences aux femmes et aux enfants (CLVF)	A pour rôle d'éradiquer les violences faites aux femmes. Aide à la réinsertion des femmes dans la société en leur fournissant des vêtements, de la nourriture.
	Groupe d'action contre le viol des enfants (GRAVE)	Lutte contre les violences et les abus sexuels faits aux enfants. Met gratuitement à disposition des avocats pour les victimes.
	Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)	Travaille à la promotion des droits humains. Fournit un accueil juridique et des structures de protection, organise aussi des activités de sensibilisation et renforcement des capacités.
	Association sénégalaise pour le bien être familial (ASBEF)	Travaille sur les questions de santé sexuelle et reproductive, de nutrition, tuberculose, VIH/SIDA et sur la prévention de la transmission mère-enfant.
	Terres Rouges	C'est une équipe mobile qui offre un appoint aux structures déjà existantes. Fournit un suivi psychologique pour les victimes de violence, dont les violences conjugales.
	Action et développement de l'enfant (EDEN)	Organise des activités de promotion des droits humains et des droits des enfants.

LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA JUSTICE

Mme Diop Dieye, membre de l'Association des juristes sénégalaises (AJS), a présenté au groupe la prise en compte du genre dans la justice au Sénégal.

Au niveau des fondements juridiques, le Sénégal a mis en place un dispositif normatif basé sur les règles de l'égalité et de la non-discrimination. Le Sénégal est aussi partie à un certain nombre de textes au niveau régional, dont la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples. Le Sénégal a traduit toutes ces règles dans sa Constitution. L'accès à la justice est donc considéré comme un droit fondamental, qui est au cœur des préoccupations des concepts de droits humains. En ce qui concerne l'accès des femmes à la justice, les organisations de la société civile ont un rôle important à jouer. Elles se doivent d'informer les femmes sur leurs droits, de sensibiliser le public, de proposer de nouvelles lois et vulgariser celles qui sont déjà existantes afin de les faire appliquer.

L'AJS a mis en place un numéro vert, ainsi que des séances d'informations et de conseils. Cependant, il faudrait mettre en œuvre plus de conseils juridiques gratuits au niveau local.

La présence des femmes dans les structures de justice et de sécurité doit être renforcée afin de pouvoir mettre fin aux discriminations et de changer les comportements. Il y a plusieurs mécanismes de recours au niveau national, régional et international pour lutter contre les cas de discrimination ; on peut les saisir de manière directe ou par le biais des associations. Une fois le verdict rendu, ces mécanismes peuvent imposer des réparations à l'Etat. Au niveau sénégalais, cela peut se faire auprès de la police, de la gendarmerie, du procureur ou du juge d'instruction. Ainsi, la mise en œuvre de la résolution 1325 est très importante dans le cadre de la justice, car le code de la famille sénégalais est très discriminatoire envers la femme.

Lors de la discussion ouverte qui a suivi, l'accent a été mis sur la place des femmes dans les institutions du secteur de la sécurité. Les femmes sont assez présentes dans la police, y compris au haut niveau de prise de décision (actuellement, trois femmes ont le grade de commissaires divisionnaires de classe exceptionnelle). Les femmes sont aussi présentes dans les opérations de maintien de la paix. Un effort est fait pour développer le concept de police de proximité, afin d'être plus proche des populations. Néanmoins, ce n'est pas le cas dans tous les secteurs. Pour l'administration pénitentiaire, un grand effort est encore nécessaire afin de mieux prendre en compte les besoins des femmes dans les prisons. En moyenne, 30% des femmes emprisonnées le sont pour des cas d'infanticide, 20% pour la prostitution. La réinsertion sociale est également un aspect qui devrait être mieux pris en compte par le système judiciaire.

En 2002, un état des lieux de la justice au Sénégal a été fait. Il en était ressorti qu'au niveau national, pour la majorité de la population, la justice ne remplissait pas son rôle. Elle était vue comme étant chère, inaccessible, inéquitable et parfois inadaptée. De ce fait, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures afin de remédier à ce constat. En 2004, la carte judiciaire a été mise à jour, grâce à la création d'une justice de proximité et la mise en place de maisons de justice (11 dans le pays). Au niveau décentralisé, ces maisons de justice sont soutenues par les collectivités locales, et les structures formelles sont vues comme ayant encore un rôle

MÉCANISMES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES

Les services de police, de la gendarmerie, de l'administration pénitentiaire, de la douane et des forces armées ont, tour à tour, présenté les mécanismes existants dans leurs institutions afin de lutter et de protéger contre la violence sexiste.

Les services de police :

- Donnent une place centrale aux violences sexistes dans le cadre de la sécurisation des personnes et des biens ;
- Effectuent des patrouilles et des opérations de sécurisation dans le cadre de la prévention des violences ;
- Maîtrise et localisation de certains délinquants sexuels, grâce à des fichiers développés par la police ;
- Mènent les enquêtes sur des cas présumés de violence, après avoir été saisis, en collaboration avec un grand nombre de services, majoritairement les services médicaux ;

Il a été noté que les victimes font souvent appel trop tard aux services médicaux. D'autre part, pour les cas où ce sont des garçons qui sont victimes, l'absence d'experts à Saint Louis pose un vrai problème.

Recommandations :

- Renforcer les collaborations entre les services de sécurité et les services sociaux. Il existe depuis longtemps une forte collaboration entre la police et la gendarmerie, grâce à des patrouilles communes ;
- Sensibiliser et renforcer les capacités en matière de violences sexistes et de genre. Ce type d'initiatives doit être multiplié ;
- Augmenter le nombre de femmes dans les rangs des services de police ;
- Prendre en compte davantage deux aspects importants : la justice, mais aussi le suivi psycho-social pour les victimes ;
- Augmenter les formations spéciales pour prendre en compte la spécificité des femmes dans les techniques d'enquêtes.

La représentante des services de justice a apporté quelques compléments à la présentation. Un point important à souligner dans le cadre du travail de la police est la conformité des procès verbaux dressés ; il faut qu'ils respectent toutes les règles, afin d'éviter des vices de procédures ou de formes. Aussi, bien qu'ils soient très importants pour la victime, il est rare que l'on se base sur les certificats médicaux pour obtenir la preuve du viol lors des audiences.

Les services de gendarmerie :

- Depuis 2006, tous les postes ont été ouverts aux femmes au sein de la gendarmerie. Les femmes ont accès à toutes les écoles de formation de la gendarmerie sans discrimination. Les femmes étaient déjà présentes dans les services de santé depuis les années 1980 ;
- La gendarmerie a un rôle de sécurité publique et de maintien de l'ordre, mais aussi de défense nationale ;
- Dans le cadre de la formation du personnel, des ateliers de sensibilisation et des formations sont souvent organisés. Cela fait partie du cadre de la stratégie sectorielle genre des forces armées. Dans ce cadre aussi, un manuel de formation est en train d'être développé sur la prise en compte des besoins spécifiques des femmes ;
- Les femmes participent activement à toutes les missions de la gendarmerie et commandent aussi certaines formations de gendarmerie ;
- Un code de conduite a été mis en place pour guider le travail du commandement ;

- Les violences sexistes sont combattues à tous les niveaux de la chaîne de commandement. Il y a une politique de tolérance zéro. Les auteurs sont punis car le code de conduite s'applique à tous. Au moment de l'intégration du personnel féminin, toutes les dispositions n'étaient pas prises. Il a fallu adapter les textes au niveau du langage, mais aussi au niveau substantiel par exemple les règles sur les congés de maternité, le port des uniformes etc. Tous les textes sont en train d'être révisés afin d'intégrer la perspective du genre dans la gendarmerie.

L'administration pénitentiaire :

- Un certain nombre d'initiatives, inspirées des conventions internationales, ont été prises. Par exemple, l'ensemble des règles minima pour le traitement des détenus est intégralement appliqué dans les prisons ;
- La première promotion de femmes date de 1984, via un recrutement par voie de concours. Auparavant, les femmes, en tant que personnel commissionné, n'avaient pas le même statut que les hommes et connaissaient de la discrimination. Aujourd'hui, il y a des femmes à tous les niveaux, sauf dans le corps des contrôleurs, car il vient d'être créé ;
- Les femmes détenues ont des quartiers distincts dans les prisons. Le Sénégal n'a que deux prisons uniquement pour les femmes. Les femmes enceintes sont placées dans des quartiers spéciaux pour terminer leur grossesse ; les enfants peuvent rester avec leur mère pendant trois ans.

Les forces armées :

- L'intégration des femmes a été bien faite au niveau des armées. Elle a commencé en 2008, deux ans après les gendarmes. Les femmes pouvaient travailler dans les services de santé depuis 1984. Elles sont présentes à tous les échelons des forces armées ;
- Les infrastructures posaient problèmes car l'intégration n'avait pas été bien préparée avant ;
- Des séminaires sont organisés, et les textes sont révisés en ce qui concerne les violences sexistes.

Les services de douanes ont reconnu qu'il y avait encore des efforts à faire afin de travailler à rendre meilleure l'image des services auprès de la population, mais aussi afin d'améliorer la déontologie des agents.



Après les présentations, **la discussion a été ouverte** à tous les participants. Il a été déploré que les renseignements généraux n'aient pas de femmes dans leur service, en tout cas à Saint Louis. Leur travail quotidien serait pourtant facilité car ils doivent faire des fouilles, interroger des femmes. Ils sont très présents dans les marchés, dans les milieux scolaires et il est souvent difficile d'approcher les femmes et d'accéder à l'information.

Les rôles importants de la société civile ont été soulignés dans la discussion. Elle peut être un vrai soutien au travail des services de sécurité, grâce à des campagnes de sensibilisation, des systèmes de soutien pour les victimes etc. Les services de santé sont aussi très importants.

Le débat sur le port du voile pour les femmes dans les services de sécurité a aussi été lancé. Ce qui est ressorti de la discussion est que ces institutions sont laïques au Sénégal, et que l'uniforme doit être respecté mais aussi que c'est un débat important et intéressant.

PRÉSENTATION DES MÉCANISMES EXISTANTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 1325 AU NIVEAU DES RÉGIONS DU SÉNÉGAL

Cette séance avait pour objectif de présenter les mécanismes existant au niveau des régions du Sénégal pour la mise en œuvre de la résolution 1325. La Secrétaire Générale du Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO), Mme Diago Ndiaye, a rappelé que traditionnellement, les femmes sont vues comme des faiseuses de paix en Afrique, à cause de leur participation à des processus de règlements des conflits familiaux ou de quartiers. Néanmoins, elles ne sont pas suffisamment impliquées au niveau du processus de paix.

Cela a aussi été l'occasion de brièvement rappeler l'historique du REPSFECO, dont la cellule sénégalaise a été ouverte en 2010. Un plan d'action national a été développé, ainsi qu'un cadre de concertation et d'échanges sur les bonnes pratiques et la coordination des actions pour l'avènement d'une paix durable et une reconstruction participative. Le réseau a été mis sur pied pour contribuer à la consolidation de la paix au Sénégal et au delà, d'une sous-région apaisée. Quatre objectifs ont été identifiés par le réseau, par rapport aux indicateurs de la résolution 1325. Certaines initiatives viennent directement des femmes casamançaises. Les femmes de la Casamance se sont très rapidement engagées afin de trouver des solutions pour la paix. Elles font des actions de formation, du lobbying, de la sensibilisation auprès des jeunes et des combattants du maquis, et elles ont essayé de renforcer les actions transfrontalières. Les femmes se sont également investies dans le déminage. Elles ont ainsi mené des actions liées à la résolution 1325 sans le savoir.

Comme cela a été déjà fait à Kolda, Sédhiou, Ziguinchor et Dakar, une cellule du REPSFECO sera mise en place à Saint Louis, ce qui permettra d'identifier des actions spécifiques qui répondraient aux besoins de la région, et les organisations déjà présentes sur le terrain seront un partenaire de choix.

Une question qui est revenue de nombreuses fois de la part des participants est de savoir s'il était possible de transposer certaines actions et initiatives mises en œuvre en Casamance dans d'autres régions du Sénégal, et plus particulièrement à Saint Louis. Il faut pouvoir apprendre des différentes régions du Sénégal mais aussi prendre en compte les spécificités de chacune d'entre elles. Dans la discussion suivant la présentation, les participants sont aussi revenus sur le fait que trop souvent, il y avait une différence entre les dispositions que le PAN souhaite voir être mis en place et le cadre opérationnel.

Le dernier point important soulevé a été celui de l'éducation ; de manière générale, les femmes doivent être plus éduquées sur leurs droits, mais aussi la résolution 1325 doit être plus connue. A part de la presse qui est un outil important pour la sensibilisation, les écoles devraient être ciblées pour éduquer et sensibiliser les jeunes afin de faire de la prévention.

POINT D'ENTRÉE ET DE COLLABORATION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS AU NIVEAU LOCAL

Le but de cet exercice était d'identifier, en groupe, quels sont les mécanismes déjà en place au niveau de la région de Saint Louis qui pourraient permettre la mise en œuvre de la résolution 1325.



Pilier 1: prévention	Pilier 2: participation	Pilier 3: secours et reconstruction
Plan régional de défense	Implication des femmes de Guet Ndar	Comité régional de sécurité
Commission régionale de protection sociale	Badiéno Gokh ²	Commission régionale de la protection civile
Réseau jeunesse, population, développement	Comité régional de développement	Collectivités locales
Les Comités techniques et de suivi sur le travail des enfants	Comité consultatif de la femme	Services techniques déconcentrés
Cadres de concertation dans les communautés rurales	Délégués/Conseils de quartier	Comité départemental de protection de l'enfant
Organisations communautaires de base	Comité villageois de développement	Programme de réduction de la pauvreté (PRP)
Conseils de sages	Conférence régionale d'harmonisation	Comité départemental de mise en œuvre de l'égalité des chances
Structures non étatiques comme la Croix Rouge, la RADDHO, le CLVF, le Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI), la Coalition Nationale des Associations et ONG en faveur de l'Enfance (CONAFE), Groupe pour l'Etude et l'Enseignement de la Population (GEEP), Terre des hommes, GRAVE, Conseil sénégalais des femmes (COSEF), Réseau des éducateurs PAIR, Association régionale des institutions de micro finance	Collectivités locales et services techniques décentralisés	Administration judiciaire
	Comité régional de la jeunesse	Compétences locales en matière d'action sociale ; enquêtes sociales
	Structures non-étatiques comme le CLVF, le Groupe pour l'Etude et l'Enseignement de la Population (GEEP), Fédération des Associations de Femmes Sénégalaises	Comité villageois de développement

² Cela fait partie d'une initiative sénégalaise pour réduire la mortalité infantile. Une Badiéno Gokh est une femme qui a de l'influence dans son quartier ou dans son village, qui lui permet de promouvoir des valeurs socioculturelles. Elle jouit d'une reconnaissance auprès des femmes en âge d'avoir des enfants et peut assurer un soutien moral et financier aux couples. Elle assure aussi une forme de suivi pour les femmes lors de la grossesse, de l'accouchement et de la période postnatale.

(FAFS), Association
Sénégalaise pour le Bien-
être familial (ASBEF)

Conseil de quartiers

Organisations internationales
comme le Haut Commissariat des
Nations Unies pour les réfugiés et
UNICEF

Structures internationales et
nationales non-étatiques comme
la Croix Rouge, Caritas, PLAN
Sénégal

Cet exercice avait aussi pour but de dégager une liste de recommandations à fournir au Gouverneur de Saint Louis afin de prendre des décisions pour faciliter cette mise en œuvre.

3. RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

A la fin de l'atelier, une liste de recommandations a été fournie au Gouverneur de Saint Louis. Ces recommandations visent à rendre plus accessibles les dispositions de la résolution 1325, mais s'intéressent aussi aux questions du traitement des cas de violences sexistes.

- Il faut démultiplier cet atelier aux niveaux inférieurs de l'administration, comme les départements, ou les communes.
- Il y a un problème d'accessibilité des mécanismes au niveau local par rapport à la multiplicité des mécanismes au niveau régional. Il faut une décentralisation des mécanismes de prise en charge de la résolution 1325. Aussi, on s'en tient trop au milieu urbain, il faut prendre en compte la dimension rurale/villageoise.
- Il faut organiser cette formation dans les autres régions du Sénégal.
- Il faut mettre en place un moyen pour recueillir les informations sur les cas de violences sexistes. Il faut mener une recherche au niveau régional pour recueillir ces informations.
- Il faut mettre en place une plateforme d'alerte sur les violences sexistes, ainsi qu'un dispositif de prise en charge des victimes de violence sexistes.
- Il faut mettre en place une plateforme régionale de rencontre entre les acteurs de la sécurité et les acteurs qui travaillent dans le domaine social.
- Il faut vulgariser les textes sur les violences basées sur le genre mais aussi vulgariser la résolution 1325 et le plan d'action à tous les niveaux (département, communes et arrondissements).
- La Conférence Régionale d'Harmonisation pourrait être le mécanisme pilotant la mise en œuvre de la résolution 1325 au niveau régional. Cela constitue le seul cadre qui regroupe tous les acteurs au niveau de la région : étatiques, de la société civile, acteurs informels. Il comporte des systèmes de suivi et d'évaluation. A la fin de chaque conférence, des plans d'action sectoriels sont élaborés avec des comités de suivi. On peut prévoir un comité chargé du suivi de la prise en charge du genre dans les interventions de tous les acteurs, en plus des autres comités sectoriels.



DCAF

un centre pour la sécurité,
le développement et
l'état de droit